

alert 57

Pas de formation des aidants

Les formations organisées par Resamest (Réseau de santé de Moselle-Est) à la maison de quartier de Beausoleil à Sarreguemines pour aider et soutenir les aidants familiaux prenant en charge une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou apparentée sont annulées faute de participants. Les personnes qui souhaitent des éléments d'informations complémentaires sur d'autres sessions peuvent appeler le 03 87 29 21 43.



Les Garçons Trottoir seront sur la scène de la halle verrière de Meisenthal samedi 21 mars. Photo Maxime Steckle.

meisenthal

Les Garçons Trottoirs dans la boîte noire

Les Garçons Trottoirs seront en concert à la halle verrière de Meisenthal le samedi 21 mars à 20 h 30, à l'issue d'une résidence dans le cadre de la sortie de leur nouvel album *La liberté frappe à notre porte*.

Se définissant comme des musiciens du bitume, Les Garçons Trottoirs partagent une volonté commune de bannir le matériel encombrant et de revenir à la base de ce qu'est la musique : prendre un instrument, jouer et chanter. Ils font la part belle aux voix et au choix

des instruments, empruntant à la pop, à la chanson, au blues, au cajun, au rock'n'roll, et abordent des thèmes comme l'amour, la révolution, les mamans ou Jack l'Éventreur...

Tarif : 9 €. 7 € prévente, 5 € pour les demandeurs d'emploi, les étudiants/scolaires et les moins de 20 ans et gratuit -14 ans accompagnés d'un adulte payant.

Renseignements au 03 87 96 82 91 ou sur le site www.halle-verriere.fr

freyming-merlebach

Papa perché : retour à Cuvelette

Frédéric Simon avait promis de ne plus tenter d'actions après son intervention sur une grue de chantier de Freyming-Merlebach. Dimanche, il a pourtant tenté de s'introduire sur le site du Musée de la mine. Voyant ses efforts vains, ce papa de Folkling, qui réclame d'exercer ses droits sur ses enfants placés en Gironde, a choisi d'opérer un retour au chevalement Cuvelette de Freyming-Merlebach. Il semble décidé à y rester un long moment, en attendant que son affaire soit prise en compte par un tribunal.

JUSTICE-FAITS DIVERS carling

Le patron voulait « faire tomber les barrières »

« Je suis là pour harcèlement moral et je ne comprends pas. J'ai toujours fait ce qu'il faut pour que mes employés soient à l'aise », explique à la barre du tribunal, le patron de ce bar de Carling. « J'ai été ouvrier pendant 22 ans, je sais ce que c'est que les barrières. Moi j'ai tout fait pour qu'elles n'existent pas, que mes employés ne viennent pas au boulot la boule au ventre ».

Des explications qui ont du mal à convaincre le tribunal. Et le président d'énumérer les « méthodes surprenantes » pour entretenir cette bonne ambiance : eau pulvérisée sur le visage, élastiques claqués sur les cuisses, attaques du crapaud avec la main mouillée d'eau ou de bave, traces de craie de billard bleue sur le visage... « Je ne rate jamais une occasion de faire une blague »,

Sauf que les blagues ont fini par

peser à l'une de ses employées qui, après avoir démissionné, a porté plainte pour harcèlement. « Pourtant, elle jouait aussi avec moi. Me faisais des farces. Il y avait une réciprocité », se défend le patron. Il sous-entend aussi que l'employée a plutôt pris le parti de son ex-compagne, avec qui il a assuré un temps la gérance de l'établissement. « Votre comportement un peu "too much" a amené une dégradation des conditions de travail », constate le président Schneider.

Pour le procureur, « tout ne peut pas être jeu. Surtout quand il y a une hiérarchie, un lien de subordination. Le prévenu doit se remettre en question dans sa relation avec les autres dans le travail ». Il requiert quatre mois de prison avec sursis. L'affaire est mise en délibéré au 27 avril prochain.

freyming-merlebach

Obstacle à un contrôle fiscal : à l'amende

Ce gérant d'une société d'entretien et de nettoyage a débuté son activité en 2011 à Freyming-Merlebach, tout en habitant à Morhange. En avril 2014, il devait faire l'objet d'un contrôle fiscal. L'homme reçoit un courrier à son domicile et à l'entreprise afin de présenter les modalités de ce contrôle, mais l'avis expédié à la société n'a pas été récupéré, contrairement à celui de l'adresse personnelle. Par contre, le gérant a envoyé au service des impôts une demande de report, mais il lui a été répondu que le contrôle était maintenu à la date annoncée. « Le 22 avril, il n'est pas présent, et une première mise en garde est envoyée. Il est aussi avisé d'un second passage en date du 15 mai », précise le président du tribunal correctionnel de Sarreguemines, Philippe Schneider. « On vous adresse à chaque fois les mêmes modalités », lance le président au prévenu. « Je ne fais pas l'autruche, mais à cette époque-là, je n'avais pas de permis. » Le patron a donc été mis

en garde, un possible dépôt de plainte étant du registre de la Direction régionale des finances publiques de Lorraine.

Le procureur de la République requiert alors une amende de 900 € pour cette infraction. Le conseil du prévenu le rappelle dans sa plaidoirie : « Le contexte est un peu difficile au plan psychologique pour le contribuable ». Me Laurent Hennard précise que son client se rendait souvent à Freyming-Merlebach. « Mais la passivité d'un contribuable est-elle nécessairement une opposition à un contrôle fiscal ? », demande l'avocat. « Le fait de ne pas retirer une lettre recommandée n'est pas encore une infraction. Et l'administration fiscale ne s'est pas trouvée dans l'impossibilité d'accomplir son travail. Il y a là un exemple qu'on veut faire, le délit à mon sens n'est pas constitué, et je demande la relaxe. » Le tribunal pour sa part suit les recommandations du procureur de la République.

Ph. C.

l'hôpital

Conduite malgré annulation : 3 mois

Les faits remontent au 8 octobre dernier à L'Hôpital. Ce jour-là, une patrouille de police aperçoit un véhicule en lisière de forêt avec un petit groupe d'individus. Les policiers voient même un objet jeté à terre, qui s'avère être un paquet de cigarettes contenant de l'herbe de cannabis et une petite dose de cocaïne. Aucune des trois personnes présentes ne reconnaît l'acquisition de produits stupéfiants, mais personne n'accuse l'autre non plus. Lors de la fouille, l'un d'eux ne possède pas de paquet de cigarettes sur lui, et ce dernier, un homme de 22 ans, actuellement incarcéré, devait répondre des faits. « Depuis le début, je dis que ce n'est pas à moi, je ne pouvais pas fumer », affirme l'individu, objet d'une obligation de soins. Par contre, il reconnaît avoir pris le volant et conduit alors qu'il fait l'objet d'une annulation judiciaire du permis de conduire.

« On s'aperçoit que l'intéressé conteste les faits, observe le pro-

curateur de la République, les deux autres personnes étaient en possession de leur paquet de cigarette respectif », avant de requérir trois mois de prison à l'encontre du prévenu. L'avocate de ce dernier le précise : « Il reconnaît l'infraction de conduite, mais aucun élément du dossier ne permet de dire de façon certaine et objective qu'il était détenteur des produits stupéfiants. Tout ça parce qu'il n'avait pas de paquet de cigarettes lors de la fouille ! Il a même proposé de faire une analyse d'urine, mais on lui a refusé. Par ailleurs, les produits stupéfiants, on ne les a pas retrouvés sur lui mais au sol. » Et de plaider une relaxe pure et simple. Le tribunal reconnaît le prévenu coupable, et le relaxe pour la détention non autorisée de stupéfiants, mais prononce une peine de trois mois ferme pour la conduite du véhicule, au vu des antécédents judiciaires.

Ph. C.

Feu de cave : quinze personnes relogées

Quinze personnes devaient être relogées, hier soir, après l'incendie qui a touché la cave de leur petit collectif de trois appartements, rue de la Gare à Valmont. Un problème électrique pourrait être à l'origine du départ de feu.

Quinze personnes, dont une famille de sept enfants, devaient être relogées hier soir, après l'incendie qui a touché la cave de leur petit collectif, sis 14 rue de la Gare à Valmont.

Il est 15 h 40, hier après-midi, quand une coupure de courant touche les trois appartements de ce bâtiment de deux étages. « On a de gros soucis d'électricité depuis quelque temps. L'installation n'est pas aux normes. Trois jours auparavant, on était restés plus de 6 h sans électricité. Alors cela ne nous a pas surpris outre mesure », témoigne l'un des locataires. Si la panne n'est apparemment pas surprenante, ce qui l'est davantage c'est l'odeur de brûlé qui vient chatouiller les narines des habitants quelques minutes plus tard. « J'ai vu de la fumée sortir de l'entrée de mon voisin, qui jouxte la cave. J'ai aussitôt appelé les pompiers pendant que mon voisin coupait le gaz. » Par chance, la majorité des enfants est à l'école au moment des faits. Les locataires présents, eux, éva-

luent les lieux et trouvent refuge dans le jardin.

Un dysfonctionnement électrique privilégié

À leur arrivée sur place, les pompiers de Saint-Avold constatent un important dégagement de fumée au niveau de la cave, située au rez-de-chaussée. Deux lances sont aussitôt déployées sur les deux faces du bâtiment, afin de pénétrer dans la cave par les deux moyens d'accès. La pièce, très encombrée, alimente le départ de feu. Il faudra plusieurs minutes aux pompiers pour entreprendre le déblai et venir à bout de cet incendie sous-jacent.

Après la ventilation des lieux et le contrôle des logements par les pompiers, il a été décidé du relogement des familles. Eau, gaz et électricité ayant été coupés. L'origine du feu reste encore à déterminer même si l'hypothèse d'un dysfonctionnement électrique est privilégiée.

M. C.

près de schoeneck

Du déodorant contre les effluves d'alcool

Un automobiliste lorrain a provoqué la stupeur de la police sarroise et de quelques riverains à Gersweiler, un quartier de Sarrebruck proche de la frontière de Schoeneck. Samedi, peu avant minuit, ce conducteur âgé de 30 ans a perdu le contrôle de son véhicule sur la route menant vers la frontière française. En pleine agglomération de Gersweiler, la voiture a percuté trois autres véhicules garés sur le côté droit de la chaussée, s'est renversée, a dérapé sur le flanc puis est retombée sur ses quatre roues.

Selon des témoins, l'homme apparemment non blessé aurait voulu prendre la fuite à pied vers la frontière, mais des riverains l'en auraient empêché et auraient alerté la police. C'est à ce moment que l'affaire a pris une tournure inattendue. Des témoins ont vu l'automobiliste se saisir d'un spray de déodorant dont il se vaporisa une généreuse quantité dans la gorge. Sans doute pour couvrir des effluves d'alcool. Mal lui en prit. À leur arrivée les policiers trouvèrent un homme qui perdait déjà connaissance. Il a fallu le transporter d'urgence dans un service de soins intensifs à l'hôpital.

CONFÉRENCE

L'avenir de l'Europe présentée par un enfant de la région

François Villeroy de Galhau est directeur général délégué du groupe BNP Paribas. L'ancien directeur de cabinet de DSK, qui a vécu en Moselle-Est, animera une conférence sur l'avenir de l'Europe, ce vendredi, au Burghof à Forbach.

Quel avenir pour l'Europe ou l'espérance d'un Européen », c'est le thème de la conférence qui aura lieu ce vendredi 13 mars, à 20 h, au Centre Européen des Congrès du Burghof à Forbach. Elle sera animée par François Villeroy de Galhau, issu d'une famille industrielle de l'est, entre la Lorraine et la Sarre. Ayant travaillé comme conseiller européen auprès de Pierre Bérégovoy, puis comme directeur de cabinet de Dominique Strauss-Kahn, il est aujourd'hui directeur général délégué de BNP Paribas, en charge des marchés domestiques européens.

François Villeroy de Galhau est également l'auteur de plusieurs livres, dont « L'espérance d'un

Européen » paru aux éditions Odile Jacob en 2014. Il y raconte son vécu d'Européen et démontre que le modèle de l'Europe est un espoir pour de nombreux pays émergents, à condition de savoir en revisiter les fondements.

Vendredi soir, le conférencier qui connaît bien la problématique européenne partagera avec l'auditoire son expérience et ses compétences en la matière. La soirée est organisée par les Rotary clubs de Moselle-Est et de la Sarre, et le Rotaract les Alérions. L'initiative est soutenue par l'Union des Français en Sarre et le Club des Affaires.

Vendredi 13 mars, à 20 h, au Burghof à Forbach. Entrée libre.



Les sapeurs-pompiers de Saint-Avold sont restés plus de deux heures sur place. Les locataires, eux, ont été relogés chez des proches. Photo Thierry Sanchis

sarreguemines

« Payer une amende ? Où je trouve l'argent ? »

À la barre du tribunal correctionnel, il y a les prévenus qui aimeraient se cacher dans un trou de souris. Et ceux qui ont l'art et la manière de se faire remarquer. Ce Sarregueminois de 20 ans excelle dans la deuxième catégorie. Tout a commencé avant même le début de l'audience, devant le tribunal, quand il s'en est violemment pris à sa compagnie, au point que des piétons ont été interpellés par son attitude. Des faits commis... sous le nez du président du tribunal. Quelques minutes plus tard, alors qu'une autre affaire est examinée, le même jeune homme se fait remarquer dans l'assistance. « Si on pouvait éviter de se bisouiller dans la salle ! Les démonstrations de tendresse, c'est à l'extérieur », lance le président Schneider à l'adresse du couple, visiblement réconcilié. Quand son affaire est évoquée, le Sarregueminois reconnaît les faits. Oui, le 20 décembre dernier, il a bien été interpellé alors

qu'il allait dépanner en herbe de cannabis un passant qui lui demandait s'il avait quelque chose à fumer. Oui, on a bien retrouvé chez lui des pochons de résine et d'herbe. « C'était le stock pour Nouvel an et je les gardais pour un ami », affirme-t-il. « C'est rare de retrouver plein de petits paquets comme ça. Vous êtes comme un écureuil, vous prévoyez des pochons d'avance, ou vous revendez un peu ? », ironise le président. Les réquisitions du procureur, 6 mois de prison avec sursis, font bondir M^e Gagneux. « Il est poursuivi comme un trafiquant de drogue pour quelques grammes d'herbe ». Le tribunal est plus clément et prononce une peine de 60 jours d'amende à 5 €. « Payer une amende ? Mais vous voulez que le trouve ou l'argent ? », s'exclame le prévenu, se faisant remarquer une dernière fois.

C. C.

ce vendredi au centre des congrès à forbach



François Villeroy de Galhau est directeur général délégué du groupe BNP Paribas, en charge des marchés domestiques européens. Photo archives Anthony PICORE

CCI Moselle

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) organise une réunion collective pour créateurs repreneurs d'entreprise, le vendredi 13 mars, à 14 h 30 à l'antenne Moselle Est de la CCIT de la Moselle, 27 rue du Champ-de-Mars à Sarreguemines. Renseignements au 03 87 52 31 74.

Amicale CHS

L'amicale du CHS organise un concours de skat, ramsch, rami et scrabble le vendredi 27 mars, à 16 h 30. Réservés aux amicalistes actifs et retraités, ces concours se dérouleront au self du personnel du CHS. Participation 8 €. Inscriptions auprès de Roger Lehnhardt au 03 87 98 44 05 ou à la permanence de l'Amicale au 03 87 27 99 21 jusqu'au 19 mars.

valmont

EN BREF

France-Parkinson

La journée nationale France Parkinson aura lieu le 9 avril, au nouvel espace culturel de Marly (NEC), à partir de 9 h. Une manifestation pour sensibiliser l'opinion, informer sur la formation des aidants aux spécificités de la maladie de Parkinson... De nombreux intervenants médicaux et paramédicaux seront présents. Possibilité de déjeuner sur réservation. Un grand spectacle comique de Jean-Marie Arrus terminera la journée.

En ce qui concerne l'antenne Moselle-Est France Parkinson mettra à disposition un transport en autocar depuis Sarreguemines. Départ du parking de la poste à 8 h 15 avec arrêt (sur demande) à Grosbliedestroff et/ou Forbach. Retour vers 18 h à Sarreguemines.

Renseignements et réservations jusqu'au 16 mars au 06 33 60 09 20 ou au 03 87 09 04 57.

Concours d'adjoint de sécurité

Les personnes qui souhaitent s'inscrire au concours d'adjoint de sécurité de la police nationale, session des 8 et 9 avril peuvent télécharger les dossiers de candidature sur le site : lapolice.nationalerecrite.fr, onglet : concours et sélection. Dépôt des dossiers jusqu'au 13 mars. Descriptif de l'emploi : missions de prévention, d'assistance et de soutien opérationnel aux unités de la Police... Contrat de 3 ans renouvelable une fois. Rémunération au Smic pour 39 h hebdomadaires.

Militaire technicien de l'air

L'armée de l'air recherche des spécialistes dans les métiers de la sécurité, de la protection et de la défense. Âgés de moins de 25 ans et justifiant d'un niveau scolaire de fin de 3^e à Bac Pro, tout à chacun peut devenir équipier fusilier de l'air, équipier maître-chien ou équipier pompier de l'air. La formation rémunérée permet d'exercer la spécialité sur une base aérienne ou en théâtres d'opérations. De nombreuses possibilités d'évolution de carrière sont accessibles. Pour toute information, consulter le site AIR-TOULOUSEARMEE.FR

Des conseillers sont également à disposition pour répondre aux questions et s'informer au CIRFA bureau Air de Metz, caserne Ney avenue Robert-Schuman à Metz, ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. Tél. 03 87 15 58 61.